

Identification bovine

Commandes de boucles bovines : le millésime 2014 est disponible

La campagne de commande de boucles bovines avec le millésime 2014 est commencée.

Vous devez commander les boucles nécessaires pour une année au maximum, déduction faite des boucles en stock.

Nous vous rappelons quelques règles de gestion :

- Vous pouvez utiliser les boucles que vous avez en stock : le millésime n'est pas une obligation mais simplement une aide pratique pour repérer les années de naissance.
- Posez en premier les boucles les plus anciennes.
- Déclarer les boucles reçues que

vous n'utiliserez pas, car vous les avez perdues ou abîmées.

Un modèle de bon de commande est disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers : www.gers-chambagri.com

Préparer le départ de vos bovins : ce n'est pas du temps perdu !

- Vérifier la correspondance entre les informations portées sur le passeport et les caractéristiques de l'animal (numéro, date de naissance, race, sexe...) évite des désagréments lors de la vente. **Un animal avec un passeport non conforme**

ne peut pas quitter l'exploitation.

- Vérifier l'état des boucles 15 jours avant le départ (illisibles, perdues...) évite la **non commercialisation d'un bovin pour défaut d'identification.**

L'établissement interdépartemental de l'élevage s'efforce de réagir dans l'urgence pour minimiser les conséquences de ces situations mais cela nécessite disponibilité des agents et des délais parfois incompressibles.

Un seul mot d'ordre: anticiper !